

Des employés de la Haute école Lucia de Brouckère discriminés parce qu'affiliés à la CGSP ?

■ Une plainte visant deux des directeurs écartés en décembre dernier a été déposée auprès d'Unia.

L'information nous a été confirmée ce mercredi par les hautes sphères d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Sept travailleurs de la Haute école Lucia de Brouckère (enseignants, personnel administratif et une pensionnée) ont récemment déposé plainte auprès de l'ancien Centre pour l'égalité des chances pour dénoncer des comportements discriminatoires dont ils auraient fait l'objet de la part de deux des quatre membres du fameux collège de direction de cet établissement bruxellois... aujourd'hui sur la touche. *“Sur la base de cette plainte ainsi que d'une série de témoignages anonymes, nous avons en effet constaté que ces allégations de comportements problématiques et notamment de discriminations sur la base des convictions syndicales étaient suffisamment concordantes et sérieuses pour ouvrir et instruire un dossier”*, déclare Patrick Charlier, directeur d'Unia. Et de préciser: *“Nous avons déjà réceptionné une plainte du même acabit et contre les mêmes personnes il y a cinq ans.”*

Dérapages et irrégularités en cascade

Pour mémoire, la Haute école Lucia de Brouckère est depuis plusieurs mois au cœur d'une saga politico-judiciaire qui n'en finit pas. En décembre, le collège de direction de l'école avait été écarté par son Pouvoir organisateur majoritaire, la Commission communautaire française (Cocof), via la ministre-Présidente Fadila Laanan (PS) à la suite d'une injonction émise par le SPF Emploi. Cette haute école de la capitale qui est active dans des filières aussi variées que l'agronomie, l'économie, le pédagogique, la technique ou encore le paramédical est en fait en proie à des problèmes de management depuis des an-

nées. En 2016, les étudiants y faisaient grève, dénonçant des conditions d'études *“déplorables”*. En 2012 déjà, des plaintes avaient été déposées auprès de l'inspection du bien-être au travail tandis que la direction de l'époque avait été mise à l'écart pour dérapages budgétaires et illégalités. Fin décembre 2017, le nouveau collège de direction, chargé de redresser la situation depuis 2016, avait été écarté à son tour. Dans la foulée, ce dernier avait introduit – sans succès – un recours auprès du Conseil d'Etat avant de s'adresser in fine au tribunal du travail de Bruxelles.

Querelles entre CGSP et CSC

Aujourd'hui, cette plainte déposée auprès d'Unia constitue une nouvelle pièce au dossier. *“Cela témoigne une fois encore d'un dysfonctionnement au niveau du management de la haute école”*, commente M. Charlier.

Selon nos informations, les plaignants, affiliés à la CGSP, estiment avoir été discriminés par deux membres du collège de direction, eux-mêmes affiliés à la CSC, en raison de leur identité syndicale. Ils auraient

Lundi, l'auditeur du travail a émis un avis défavorable à l'égard du PO, la Cocof, ainsi qu'à l'encontre du collège de direction mis à l'écart par Fadila Laanan.

notamment, disent-ils, été contraints et forcés à donner cours dans des locaux particulièrement exigus parce qu'appartenant *“au mauvais syndicat”*. Le dossier est actuellement toujours en cours de traitement.

En parallèle, le tribunal du travail de Bruxelles devra se prononcer le 11 juin prochain sur la mise à l'écart du collège de direction de l'établissement. Lundi, l'auditeur du travail a émis un avis défavorable à l'égard du PO majoritaire, la Cocof, et de son administration (règlement de travail obsolète, manque de réactivité...) ainsi qu'à l'encontre du collège de direction. Il épingle notamment *“le manque d'empathie”* dont les quatre directeurs écartés auraient fait preuve à l'égard de leur personnel dans l'exercice de leurs fonctions. Selon l'auditeur du travail, certaines infractions constatées pourraient aller jusqu'à faire l'objet de... poursuites pénales.

Alice Dive